

## POUR VOTRE INFORMATION ET VOS PRIÈRES

Le 4 septembre 2020, la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique a décrété (Prot. n° 45 774 / 2020) que **l'Abbaye Sainte Marie du Désert, au diocèse de Toulouse (France)** de l'Ordre Cistercien de la Stricte Observance pouvait être supprimée.

La communauté a été fondée par Aiguebelle en 1852 et était devenue fille de Notre-Dame des Neiges en 1974. Elle compte à ce jour 8 membres de 57 à 100 ans.

La documentation relative à cette suppression a été présentée à la Congrégation par l'Abbé Général et son Conseil en juillet 2020. Le décret fait suite non seulement à une rencontre de Dom Pierre André Burton, Abbé et Dom Hugues Chapelain de Seréville, Père Immédiat, avec Notre Père Général, mais aussi à une rencontre fraternelle entre les intéressés et le Secrétaire de la Congrégation, Mgr Rodriguez Carballo, fin août.

La stabilité de chaque membre de la Communauté du Désert avait été soigneusement préparée au préalable puisque tous avaient déjà longuement réfléchi, et pris, à l'unanimité, le vote nécessaire pour entamer le processus de suppression. Une commission d'aide, en communion avec le diocèse de Toulouse, a alors fonctionné, depuis la fin 2018, pour que tout se fasse dans la paix, la justice et le droit.

La situation de la propriété et les autres aspects essentiels pour la suppression de la communauté ont été établis selon les Constitutions, le Droit Canon et le Droit Civil français. Tout devait être prêt pour le Chapitre Général de septembre 2020...

C'est une association « Le Village de François » qui reprend le monastère avec l'intuition novatrice et évangélique de faire vivre des familles sur le site, constituant une forme de « village » où le centre sera l'accueil du pauvre et le travail de la terre dans le souffle de *Laudato si*. Cette reprise sera effective le 4 octobre 2020 en la fête de Saint François d'Assise.

Si les frères du Désert ont le cœur serré de laisser le monastère où ils ont vécu à l'ombre du Bx Marie-Joseph Cassant, ils ont aussi le cœur dilaté de le laisser en bon état, entre de bonnes mains et assurés qu'une nouvelle fécondité est et sera donnée.

Le service de la vice-postulation de la cause du Bienheureux Marie-Joseph Cassant est désormais assuré par la communauté des sœurs de Sainte Marie du Rivet au diocèse de Bordeaux (France).

Les frères demandent à l'Ordre la charité de leurs prières, pour eux-mêmes et pour les communautés qui vont les recevoir.

Prions aussi pour que le « Village de François » soit un beau témoignage de foi et d'espérance dans le monde sécularisé et mondialisé.

Une célébration d'action de grâces et de « passage de relais » sera présidée par l'Archevêque de Toulouse, dom Robert Le Gall, osb, le samedi 3 octobre à 10h 30.

Merci de vous unir à toutes les communautés monastiques qui seront représentées ce jour-là, 16<sup>ème</sup> anniversaire de la Béatification du P. Cassant.